



C'est la rentrée avec le SNUipp Direction, ORS et sécurité

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Lundi 29 août 2016

Direction d'école

Les écoles de 2 classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois.

Pour les écoles de 8 classes, la quotité de décharge passe de 1/4 à 1/3 (c'est-à-dire une journée et demie hebdomadaire).

Maternelle	Elémentaire	Quotité
1 classe (chargé d'école)		4 jours fractionnables
2 et 3 classes		1 jour par mois
4 à 7 classes		1/4 de décharge
8 et 9 classes		1/3 de décharge
9 à 12 classes	10 à 13 classes	1/2 décharge
13 classes et +	14 classes et +	Décharge totale
Ecole d'application 3 ou 4 classes		1/2 décharge
Ecole d'application = ou > 5 classes		Décharge totale
3 classes au moins inclusion scolaire		Totale à partir de 5 classes

Les décharges et allègements de service des directrices et directeurs d'école sont définies par la circulaire 2014-115 du 03/09/2014



Différentes organisations du service	
Fonctionnement sur 9 demi-journées	Fonctionnement en 8 demi-journées
1/4 de décharge libère 1 jour par semaine et une 1/2 journée 1 semaine sur 4	1/4 de décharge libère 1 jour par semaine
1/3 de décharge libère 1,5 jour par semaine	1/3 de décharge libère 1 jour par semaine et, ➤ soit 1 jour 1 semaine sur 3 ➤ soit une 1/2 journée 2 semaines sur 3
Une 1/2 décharge libère 2 jours par semaine et une 1/2 journée 1 semaine sur 2	Une 1/2 décharge libère 2 jours par semaine

La décharge d'enseignement ne s'impute jamais sur la neuvième 1/2 journée où se concentrent les temps d'activités périscolaires.

Allègements de service APC		
1 à 2 classes	3 à 4 classes	5 classes et plus
6h.00	18h.00	36h.00

Obligations de service

Le décret relatif aux obligations de service des enseignants a été modifié pour acter la transformation, déjà en vigueur dans les écoles, de l'aide personnalisée en APC et la forfaitisation des 48 heures consacrées au travail en équipe, à l'identification du besoin des élèves, à l'organisation des APC, aux relations avec les parents, aux projets de scolarisation des élèves handicapés, à la continuité entre cycles.

Le SNUipp-FSU avait demandé la mise à disposition des 108 heures pour les équipes enseignantes lors des discussions sur la rédaction du décret.

En savoir plus avec l'article du 21 juin « [Temps de travail : et un loupé de plus pour la ministre](#) » et pour connaître le positionnement des autres organisations syndicales sur une question loin d'être futile !

Mesures de sécurité

Des mesures de sécurité s'appliqueront dès cette rentrée : connaissance et application du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), organisation de trois exercices dont l'un sur un attentat-intrusion, mise à jour du répertoire des coordonnées téléphoniques des directrices et directeurs d'école avec test d'un envoi de SMS le jour de la rentrée, organisation de réunions d'information à destination des parents d'élèves, attention particulière aux abords des écoles ...

Si pour le SNUipp-FSU, il faut veiller à la sécurité des élèves et des personnels, il souhaite que des mesures parfois illusoire ne viennent pas créer un climat anxiogène ou conduire les personnels à l'application de directives qui ne relèvent pas de leurs missions. Pour lui, les mesures et les exercices de mise en sécurité doivent être pensées par les équipes avec l'aide de spécialistes, en fonction des réalités locales.

En savoir plus avec deux articles

- [Sécurité dans les écoles : clarifier les responsabilités](#)
- [PPMS : les mesures de la rentrée 2016](#)

Et ce que nous voulons voir changer ...

Le niveau des salaires des enseignants des écoles, les taux d'encadrement et les temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, l'absence de formation continue malgré de nombreuses annonces...

Se syndiquer au SNUipp, une vraie bonne idée

informés, aidés, conseillés et engagés



Jusqu'au 20 septembre,
syndiquez un
ou une collègue
et bénéficiez chacun
d'une remise de 10%